

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la

ville,

23 septembre 2025

Date de signature,

26 septembre 2025

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-053

Convention avec l'EPF – projet Fiducial – acquisition terrain en indivision

Monsieur le Maire expose :

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet dernier, la commune de Rives en Seine a confirmé la mobilisation de l'établissement public foncier de Normandie (EPF Normandie) pour l'accompagner dans le portage de son projet de réhabilitation du bâtiment présent sur le site « Fiducial ». Dans ce cadre, l'EPF Normandie avait procédé le 30 mars 2023 pour le compte de la commune de Rives-en-Seine aux acquisitions foncières nécessaires des parcelles cadastrées section AH n°293 et 299, situées 47 bis rue de la République pour une contenance totale de 49a et 10ca + 7a et 01ca.

A la suite de cette délibération du Conseil Municipal, une convention de maîtrise foncière, d'études techniques et de travaux de réhabilitation ayant pour objet de déterminer les modalités de l'intervention de l'EPF Normandie est en cours de signature et viendra se substituer aux conventionnements antérieurs.

La consultation des entreprises pour les travaux sera lancée d'ici la fin du mois de septembre, il convient donc maintenant de procéder à la première étape du rachat du terrain qui doit intervenir en amont de l'opération en réhabilitation. Il s'agit de l'achat d'une quote indivise des parcelles afin d'établir la propriété par la commune et l'EPF sous le régime de l'indivision, permettant à la collectivité de réaliser conjointement les travaux sur le second œuvre et les extensions.

La cession par l'EPF à la commune de Rives-en-Seine concerne 44 % de droits. Le prix de cession est fixé à 33 939,84 euros HT dont 33 000 euros de foncier et 939,84 euros de frais de Notaire TVA applicable au taux légal en vigueur,

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et L. 2121-29,  
 Vu la délibération du conseil d'administration du 27 juin 2006, habilitant le Directeur Général de l'EPF Normandie à signer une convention de réserve foncière en date du 27 novembre 2014 sur la commune de Rives-en-Seine,

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2017, ayant pour objet la convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'EPF Normandie,

Vu la délibération du 2 juillet 2025 portant sur le programme pluriannuel 2022-2026 - convention d'intervention sur l'opération « Fiducial »-Rives en Seine,

Vu la délibération du 02 juillet 2025 approuvant la signature de la convention avec l'EPF,

Considérant que l'EPF Normandie et la commune de Rives-en-Seine ont initié la préparation des travaux du site de Fiducial par la prise en charge de l'opération « 920822-Caudebec en Caux –Fiducial » au titre de la convention de réserve foncière en date du 27 novembre 2014 faite sous couvert de la décision du Directeur Général de l'EPF en date du 17 juillet 2014, dûment habilité par le conseil d'administration du 27 juin 2006. Cette prise en charge a conduit à la signature d'une convention de réserve foncière en date du 27 novembre 2014. Dans ce cadre, l'EPF Normandie a procédé à l'acquisition des biens situés 47bis rue de la république - Rives en Seine,

Considérant que le rachat des parcelles acquises doit intervenir dans le délai maximum indiqué à la convention,

Considérant que la commune de Rives-en-Seine doit être propriétaire indivis dans un premier temps pour la réalisation des travaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De procéder au rachat d'une quote part indivise des parcelles portées par l'EPF pour le compte de la Collectivité, afin d'établir la propriété par la Collectivité et l'EPF sous le régime de l'indivision, permettant à la Collectivité de réaliser conjointement les travaux sur le second œuvre ou les extensions éventuelles,

La cession par l'EPF à la commune de Rives-en-Seine concerne 44 % de droits. Le prix de cession est fixé à 33 939,84 euros HT dont 33 000 euros de foncier et 939,84 euros de frais de Notaire soit TVA applicable au taux légal en vigueur,

- De désigner Maître DENOYELLE-VATTIER pour traiter cet acte,
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits ont été inscrits au budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

*Bastien Coriton*

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET